Nations Unies A/HRC/25/L.43

Assemblée générale

Distr. limitée
26 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Afrique du Sud, Bélarus*, Chine, Cuba, Équateur*, Fédération de Russie, Inde, Namibie, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/25/L.2/Rev.1

25/…
Liberté d'opinion et d'expression: mandat du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression

Remplacer le troisième alinéa du préambule par le libellé suivant:

Rappelant les résolutions 5/1 et 5/2 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, relatives, respectivement, à la mise en place des institutions du Conseil et au Code de conduite des titulaires de mandat du Conseil au titre des procédures spéciales, et soulignant que tout titulaire de mandat doit s'acquitter de ses fonctions conformément à ces résolutions et aux annexes à celles-ci,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.14-12558 (F) 260314 270314

1412558

Merci de recycler